



Arrêté fédéral sur une séance d'information obligatoire sur le service militaire et le service de protection civil pour les Suissesses

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du ...¹,
arrête:

I

La Constitution² est modifiée comme suit:

Art. 59, al. 2

² Les Suissesses peuvent servir dans l'armée à titre volontaire. Elles doivent participer à une séance d'information.

II

Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

...

¹ FF ...
² RS 101